

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**SUR LE PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 701-103
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 701**

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 701-103 :

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption lors de la séance ordinaire du 9 juin 2026 du **premier projet de Règlement 701-103 modifiant le Règlement de zonage 701**, tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 16 juin 2026 à partir de 17h30**, à la salle du conseil située au 660 rue Ellice à Beauharnois;

QUE ce projet de règlement a pour objet et conséquence d'apporter les modifications suivantes au Règlement de zonage 701 :

- D'agrandir la zone P-146 à même les zones H-145 et H-149;
- Modifier la grille des usages et des normes pour la zone P-146, afin d'ajouter l'usage « Centre de la petite enfance » ;

La zone visée P-146 est délimitée au Nord par la rue des Érables et la rue des Cèdres, à l'Ouest par le lot 3 861 314 et 3 861 315 (ayant le façade sur la rue Charest) à l'Est par les lots 3 861 393, 3 861 395 et 3 861 388 (ayant le façade sur la rue des Bouleaux) et au Sud par l'ancien chemin de fer.

La zone visée P-146 est illustrée par le croquis ci-dessous :



QUE le plan de zonage décrivant les territoires concernés par le projet de Règlement 701-103 ainsi que les documents afférents, peuvent être consultés au bureau de la greffière, situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet;

QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

QUE le premier projet de Règlement 701-103 peut être consulté **en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis.**

Donné à Beauharnois, le 9 juin 2026.

Janie Arseneau
Me Janie Arseneau, greffière